

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.047 Séance du **VINGT-SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX**
Date de la convocation : Mardi 14 avril 2026
Président de séance : M. Patrick ANTOINE, Maire
Secrétaire de séance : M. Michel COLLOT
Membres en exercice : 33
Quorum : 17

30 présents :

MMES et MM. ANTOINE Patrick, VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BELMAS Jean-Pierre, PELLIER Pascale, BARONNET Eddy, MOUCHET Christine, COLLOT Michel, FRIES-CHATAGNAT Séverine, BERTRAND Maurice, SILLARD Patrick, BARBERIS Pier-Luigi, VALLENET Jean-Paul, VUACHET Serge, PARRET Martine, CHARPENTIER Muriel, ANDRIER Nathalie, MANDON Martine, LEVET Serge, GUGLIOTTA Valérie, PAILLASSON Isabelle, NOURRY Alexandra, BREGEGERE Stéphanie, ROGUET Marc, LE FALHER Anne-Emmanuelle, BAUD Joël, BOURGEOIS Florian, TREBOZ Valentin, PELLIER Karl, SALAME Marie-Lise, LATTANZIO Katia

3 absents ayant donné pouvoir :

GUENEZ Éric à ANTOINE Patrick, REAL-LAFRIQUE Laetitia à BREGEGERE Stéphanie, MOLS Louis-David à BOURGEOIS Florian

Objet : Budget Principal : Budget Primitif 2026

Vu les articles L.1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T),

Vu les articles L.2312 et suivants du C.G.C.T,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'article L.5217-10-6 du C.G.C.T qui institue la fongibilité des crédits dans le cadre de la nomenclature comptable M57,

Vu le rapport d'Orientation budgétaire 2026,

Vu la présentation du Budget Primitif 2026 lors de la Commission des Finances du 8 avril 2026,

Considérant que la nomenclature budgétaire et comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que cette fongibilité permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser la dépense sans attendre les opérations purement techniques ;

Considérant que la disposition de fongibilité des crédits contribue à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle ;

Considérant que Monsieur le Maire informera le Conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT ;

Considérant que le budget primitif de l'exercice 2026 intègre à la fois les résultats votés du Compte Financier Unique 2025 et les Restes à Réaliser 2025 reportés sur 2026,

2026.047

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2026 du budget principal,
 Considérant l'équilibre global ci-après du budget primitif 2026 du budget principal :

	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	10 679 900,00 €	10 679 900,00 €
FONCTIONNEMENT	15 982 350,00 €	15 982 350,00 €
TOTAL	26 662 250,00 €	26 662 250,00 €

✓ **La section de fonctionnement :**

➤ **Les dépenses de fonctionnement** se déclinent comme suit :

Chapitre	Libellé - Objet	BP 2026
011	Charges générales	4 135 125,00 €
012	Charges de personnel	7 578 480,00 €
014	Atténuation de produits (FPIC)	30 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	845 095,00 €
66	Charges financières	574 200,00 €
67	Charges spécifiques	4 000,00 €
68	Dotations aux provisions	16 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 252 850,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 546 600,00 €
	TOTAL	15 982 350,00 €

➤ **Les Recettes de fonctionnement** se déclinent comme suit :

Chapitre	Libellé - Objet	BP 2026
013	Atténuations de charges	190 400,00 €
70	Produits des services	1 120 000,00 €
731	Fiscalité Locale	6 957 000,00 €
73	Impôts et taxes	536 460,00 €
74	Dotations et participations	4 910 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	157 000,00 €
77	Produits spécifiques	20 000,00 €
76	Produits financiers	216,46 €
78	Reprise sur provisions	5 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	50 200,00 €
002	Excédent de Fonctionnement reporté	2 036 073,54 €
	TOTAL	15 982 350,00 €

2026.047✓ **La section d'Investissement :**➤ **Les dépenses d'investissement** se déclinent comme suit :

Chapitre	Libellé - Objet	BP 2026	RAR 2025	BUDGET TOTAL 2026
16	Remboursement de capital	1 050 000,00 €	0,00 €	1 050 000,00 €
10	Remboursement de dotations et taxes	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	842 161,49 €	70 429,40 €	912 590,89 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	94 000,00 €	94 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 126 829,47 €	621 787,81 €	3 748 617,28 €
23	Immobilisations en cours	2 805 865,08 €	1 096,75 €	2 806 961,83 €
26	Participations financières	7 530,00 €	0,00 €	7 530,00 €
27	Autres immobilisations financières	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	50 200,00 €		50 200,00 €
041	Opérations d'ordre intra sections	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
	TOTAL	9 892 586,04 €	787 313,96 €	10 679 900,00 €

➤ **Les recettes d'investissement** se déclinent comme suit :

Chapitre	Libellé - Objet	BP 2026	RAR 2025	BUDGET TOTAL 2026
10	Dotations (FCTVA et TA)	1 855 689,49 €	0,00 €	1 855 689,49 €
1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	1 500 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
16	Emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions reçues	1 357 135,00 €	0,00 €	1 357 135,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 400 000,00 €	0,00 €	1 400 000,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	767 625,51 €	0,00 €	767 625,51 €
021	Virement de la section de Fonctionnement	1 546 600,00 €		1 546 600,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 252 850,00 €		1 252 850,00 €
041	Opérations d'ordre intra sections	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
	TOTAL	10 679 900,00 €		10 679 900,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026, tel qu'annexé à la présente délibération,**ARTICLE 2 :** **PRECISE** que le budget est voté par chapitre budgétaire,

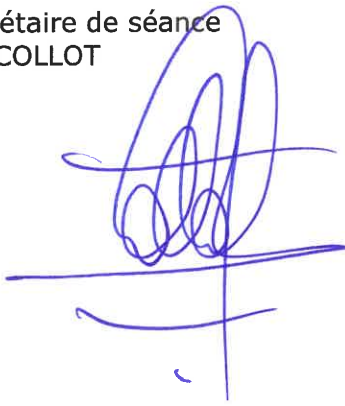
2026.047

ARTICLE 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées dans les budgets de l'exercice 2026.

ARTICLE 4 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Michel COLLOT



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 28 avril 2026
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 07/05/2026



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.